

BUREAU DU MARDI 04 JUIN 2024 A 18H

LISTE DES DELIBERATIONS

Le mardi 04 juin 2024 à 18h le Bureau du Syndicat Mixte AQUAVESC, légalement convoqué, par son Président, Monsieur Erik LINQUIER, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78000).

Date de la convocation : 29 mai 2024

Date d'affichage électronique des délibérations : 21 juin 2024

Date d'affichage électronique de la liste des délibérations : 21 juin 2024

**2024/07 : Cession au Département des Hauts-de-Seine de la parcelle AC 97
située à Marnes-la-Coquette (PJ)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2018/14 du Comité syndical du 20 mars 2018,

Vu les échanges intervenus entre le Département des Hauts-de-Seine et le syndicat AQUAVESC concernant la cession,

Vu l'avis rendu par le service des Domaines en date du 25 avril 2024,

Considérant que par acte de cession à titre gratuit, en date du 4 mars 1983, AQUAVESC est devenu propriétaire des parcelles AC36 et 37, sises Place de la Gare à Marnes-la-Coquette, par la suite cadastrée sous le numéro AC52,

Considérant que cette parcelle est composée en partie d'une habitation avec un jardin clôturé (lot n°A cadastrée AC96) et en partie d'une voie de circulation routière et d'une voie de bus avec notamment un point d'arrêt (lot n°B cadastrée AC97),

Considérant que par courrier en date du 5 février 2018, la SEOP a confirmé à AQUAVESC que ladite parcelle n'avait plus d'utilité dans le cadre de l'exploitation du service de l'eau et que celle-ci pouvait donc être remise au syndicat,

Considérant que par délibération n°2018/14 du 20 mars 2018 le Comité syndical a constaté la désaffectation de la parcelle AC 52 et a prononcé son déclassement du domaine public afin de procéder à la cession du bien,

Considérant que par courrier en date du 18 mars 2024, le Département des Hauts-de-Seine a indiqué souhaiter se porter acquéreur du terrain pour un prix d'acquisition de 98 000 € nets vendeur et correspondant par ailleurs à l'évaluation des Domaines en date du 25 avril 2024,

Considérant qu'il est demandé aux membres du Bureau d'approuver la présente cession et d'autoriser le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'acte de vente à venir,

Ayant entendu l'exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'**acte de vente** et tous les documents nécessaires à la vente dans les conditions qui précèdent en la forme authentique avec le Département des Hauts-de Seine, pour un montant de 98 000 € nets vendeur concernant le bien suivant :

- ✓ Parcelle AC 97 située Place de la Gare – Avenue Pasteur - à Marnes-La-Coquette d'une superficie de 00ha06a54ca, en nature de voirie et espaces verts.

Liste des délibérations établie en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales et affichée au syndicat et électroniquement le 21 juin 2024.

Erik LINQUIER
Président d'AQUAVESC

